

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 12 (1941)

Heft: 6

Rubrik: Communications officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sité, à des produits présentant un intérêt vital pour l'ensemble de la population. Que les bas de soie ou le champagne, par exemple, viennent à manquer un de ces quatre matins, ce ne serait pas là une catastrophe pour l'ensemble du pays. De plus, il ne faut pas oublier que certains produits, même s'ils sont de première nécessité, ne se prêtent pas au rationnement, soit parce que le degré de leur utilisation ou de leur consommation est trop différent d'une classe de la population à l'autre, ou d'une région à une autre, soit parce que la diminution ou la réglementation de leur consommation peut être opérée plus facilement à la source, c'est-à-dire par un contingentement de leur fabrication. En outre, il a souvent été constaté qu'un rationnement peut avoir un résultat contraire à celui qu'on en attendait ; en effet, au lieu de restreindre la consommation, le rationnement peut éventuellement l'augmenter par un simple effet psychologique. Certaines personnes qui ne s'intéressaient pas ou très peu à un article tant que la vente en était encore libre lui trouvent souvent un attrait irrésistible dès qu'il est rationné et croiraient commettre un péché si elles n'utilisaient pas tous les coupons qu'une nouvelle carte de rationnement met à leur disposition. Vous voyez donc que tous les « pour » et tous les « contre » doivent être bien pesés avant qu'une nouvelle mesure de rationnement soit décidée ; vous comprenez aussi que les mesures de rationnement ne dépendent pas uniquement de l'état de notre approvisionnement ou des possibilités de nos importations.

Estimons-nous donc bien heureux si nous arrivons à assurer à notre population, et surtout aux entreprises industrielles et artisanales, pendant toute la durée de cette guerre et aussi durant les premières années de l'après-guerre, les denrées de première nécessité et les matières premières indispensables. Les mesures prises par nos autorités nous font espérer que cela nous sera possible.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

1. Séance du comité du 15 mai, à St-Ursanne

DÉLIBÉRATIONS

1. *Carrière des Gorges de Moutier* : La question n'ayant pas évolué dans un sens favorable il est décidé de provoquer une entrevue entre une délégation de l'A. D. I. J. et une délégation de la commune bourgeoise de Moutier.
2. *Assainissement des pâturages de Plagne-Romont-Vauffelin* : Les communes ne s'intéressant pas à un projet d'assainissement, l'affaire est liquidée pour l'A. D. I. J.

3. *Horaires* : Le comité enregistre les améliorations obtenues avec le nouvel horaire. Il demandera à la Direction générale des C. F. F. de recevoir une délégation pour lui exposer les insuffisances de l'horaire en particulier pour l'Ajoie.
4. *Château du Schlossberg* : M. H. Farron, caissier, est désigné pour représenter l'A. D. I. J. au Comité du Fonds du Château de Schlossberg.
5. *Comité* : M. Maillat est confirmé dans ses fonctions de représentant de la municipalité de Delémont au comité de l'A. D. I. J.
6. *Subventions* : Reçues avec remerciements : de la Caisse d'Épargne de Courtelary ; de la Cie de chemin de fer des Alpes bernoises.
 Accordées : à M. le Dr A. Rais, Delémont, pour publication ; à M. C.-A. Muller, Bâle, pour publication.
 En suspens : Municipalité de Sonvilier ; Musée jurassien Delémont.
7. *Assemblée générale* : Elle aura lieu le 28 juin à Moutier.

2. Séance du bureau du 26 mai, à Delémont

DÉLIBÉRATIONS

1. *Relations avec la Section bernoise du Cartel suisse pour chemins de tourisme pédestre* : Le partage des obligations financières de la Section bernoise du S. A. W. et de l'A. D. I. J. est nettement déterminé. L'activité de la Section bernoise doit être réduite dans le Jura jusqu'à la fin de la guerre pour ne pas heurter les intérêts supérieurs du pays.
2. *Admission* : M. H. Piquerez, avocat, Porrentruy.
3. *Propagande industrielle* : Le comité retient et mettra au point les deux actions suivantes :
 - a) propagande par le film ;
 - b) visite des entreprises industrielles par des journalistes de toutes les régions de la Suisse.

3. Séance du comité du 28 juin, à Moutier

DÉLIBÉRATIONS

1. *Collection « Pierre-Pertuis » de feu M. Ali Groslimond* : L'acquisition de cette collection de 150 gravures et peintures appartenant à l'éconographie de Pierre-Pertuis pour le Musée jurassien est soutenue en principe par le comité qui prévoit une participation financière maximum de 600 fr.
2. *Subventions* : Accordées : à M. le Dr G. Amweg pour publication. Le comité ne subventionne que des publications pour lesquelles les demandes de subvention lui seront adressées avant l'impression et sur présentation d'un devis.

3. *Horaires* : La Direction générale des C. F. F. a reçu notre délégation. Le résultat des entretiens est plutôt négatif du fait de la réduction des prestations imposées aux chemins de fer pour l'hiver prochain. Toutefois la Direction générale examinera de quelle manière elle pourra donner satisfaction au moyen d'ajustements des trains existants aux revendications les plus pressantes du Jura et de l'Ajoie en particulier.
4. *Cahiers des revendications jurassiennes* : Le Comité mettra la question de la rédaction d'un cahier de revendications du Jura à l'étude. Le Jura, région limitrophe et excentrique, vit dans des conditions morales, politiques et économiques particulières auxquelles nos autorités fédérales et cantonales doivent prêter toute leur attention.
5. *Propagande industrielle* : Un crédit de 2000 fr. est ouvert pour la tournée de visites des journalistes suisses dans quelques unes de nos industries caractéristiques du Jura.

4. Assemblée générale de l'A. D. I. J. du 28 juin à Moutier

DÉLIBÉRATIONS

1. Le président ouvre l'assemblée en saluant plus particulièrement les invités du jour.
2. *Procès-verbal* : Le procès-verbal de l'assemblée générale du 2 mars 1940 à Tavannes est lu et approuvé.
3. *Rapport annuel 1940* : Le président commente le rapport annuel publié dans le bulletin N° 1/1941.
M. Schmitz propose la fusion des conseils d'administration des chemins de fer régionaux jurassiens.
M. Strahm parle de la situation des communes obérées. Le Fonds d'aide aux communes géré par la Caisse bernoise de crédit est à même d'aider financièrement les communes les plus embarrassées. Cependant l'autonomie des communes est sérieusement compromise par les exigences des prêteurs. La limite permise est atteinte et il sera peut-être nécessaire que la Commission spéciale intervienne.
Le rapport de 1940 est accepté.
4. *Comptes 1940* : Les comptes de 1940 sont présentés par le caissier, M. Farron. Le rapport de vérification, établi par MM. Billieux et Reymond, est lu par le président. L'assemblée approuve les comptes 1940 et en donne décharge au Comité.
5. *Budget 1941* : Ce budget, publié dans le bulletin N° 1/1941, est approuvé par l'assemblée. Les cotisations sont maintenues au même taux.
6. *Affaires en cours et programme d'activité* :
 - a) *Affaires ferroviaires* : Amélioration de l'horaire (conférence

- avec la Direction générale des C. F. F.), améliorations techniques.
- b) *Commissions spéciales* : Leur programme sera discuté cet après-midi.
 - c) *Cahier des revendications du Jura* : Le Comité adressera aux autorités fédérales un cahier de revendications du Jura, résumant tous les vœux du pays dont la réalisation dépend des pouvoirs publics ou de leur collaboration : améliorations de l'horaire, améliorations techniques du réseau ferroviaire, aide aux chemins de fer privés, régularisation du cours de l'Allaine.
 - d) Action de propagande industrielle sous forme d'une tournée de journalistes pendant 3-4 jours.

5. Assemblée publique du 28 juin, à Moutier

1. Le président, M. Reusser, ouvre l'assemblée publique, salue les invités, les membres et les personnes qui ont répondu à notre appel par la presse. Il brosse brièvement un tableau de l'organisation et des buts de l'association. L'amour de la science et des valeurs culturelles nous tiennent à cœur. Notre désir : apporter notre part à l'effort de développement des intérêts économiques et spirituels du Jura. Il salue ensuite M. le conseiller d'Etat Mœckli, président du gouvernement bernois, ancien secrétaire de l'A. D. I. J., M. le directeur Chenaux, directeur du 1^{er} arrondissement des chemins de fer fédéraux, M. Guyot, représentant de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel, M. le Dr Berset, secrétaire de l'Office cantonal de l'économie de guerre, MM. les représentants des autorités législatives, etc., les représentants de la municipalité de Moutier et ceux de la presse, MM. Doctorian et Fell.
2. *Rapports des présidents des commissions spéciales* :
 - a) *Commission scientifique* : M. Lièvre rapporte. Il relève la création d'un laboratoire scientifique à Porrentruy. La commission travaille à l'établissement d'une carte agrologique du Jura, des recherches géologiques et hydrologiques du Jura, de l'étude du Karst jurassien, de la canalisation de l'Allaine pour la récupération de 900 ha. de terrain cultivable, de la jonction par eau du canal du Rhône au Rhin à Porrentruy.
 - b) *Commission pour la protection de la nature* : En l'absence de M. le Dr Baumgartner, le président résume un rapport présenté par celui-ci. Cette commission a mis un frein au vandalisme que caractérisait la cueillette du narcisse à Damvant. La carrière de la bourgeoisie de Moutier dans les gorges entre Moutier et Roches occupe aussi la Commission. L'étang de la Gruyère doit être mis officiellement sous protection pour sauver ce site très pittoresque.

D'autres questions retiennent l'attention de cette Commission : les blocs ératiques, les allées d'arbres de Villeret et de Corgémont, etc.

- c) *Commission des questions forestières* : M. Maillat rapporte. Cette Commission ne s'est pas réunie en 1940 parce que les circonstances ne nécessitaient pas d'intervention spéciale. En 1940/41 les forêts publiques ont été appelées à fournir 50 % de plus de leur rendement normal. Les propriétaires de forêts doivent exécuter les ordonnances fédérales et cantonales. Le Jura doit fournir pour l'hiver 1941/42 une réserve de 125,000 stères de bois : bois de chauffage, bois de râperie, bois pour carburants. Le problème de la main-d'œuvre joue un rôle capital. Il faudrait trouver une autre solution à la question des dispenses.
- d) *Commission du tourisme pédestre* : Rapport présenté par M. Steiner, président. Le travail de la Commission se poursuit sans bruit, car les circonstances ne se prêtent pas à la réalisation des buts de la Commission. Le Jura est zone frontière et le tourisme pédestre doit attendre le retour de la paix.

5. *Conférence de M. Mœckli, président du gouvernement bernois : « Notre attitude en face des problèmes actuels ».*

Quelle est la situation de notre pays : celle qui est dictée par les circonstances extérieures et notre attitude à l'intérieur. L'axe hitlérien-fasciste domine incontestablement le continent. La puissance militaire et politique de l'axe sont des réalités indiscutables, dont la chute ne peut pas être prévue. Il n'y a plus de Société des Nations. La Suisse est prisonnière de l'axe. La neutralité du pays même peut être l'objet d'une révision. Neutre entre quelles puissances ? L'attitude des voisins n'est dictée que par des intérêts et des réalités économiques.

Notre politique a eu pour but de nous tenir éloignés des conflits européens : la neutralité. Elle veut sauvegarder notre indépendance. Nous ne cherchons qu'à vivre au milieu des difficultés actuelles. Notre espace vital c'est le monde entier.

Au point de vue militaire nous ne sommes pas menacés. Nous sommes un facteur négligeable. M. Mœckli reconnaît l'effort accompli par l'armée et les troupes de couverture frontière en particulier. Nous devons manifester la volonté de rester maîtres des passages des Alpes. Nous devons nous tenir prêts à assumer la garde des Alpes.

Au point de vue économique nous sommes dépendants d'abord de nos propres forces et ensuite des détenteurs de la puissance militaire de l'Europe.

Pommes de terre	100 %	assurés
Blé	70 %	»
Huile	46 %	»
Sucre	6 %	»

Pour les exportations nous devons chercher à maintenir nos acheteurs dans le monde entier. De plus en plus la Suisse travaille pour l'Axe qui nous fournit les matières premières. Nous sommes d'autre part dans l'impossibilité de nous nourrir entièrement. Notre sol ne peut nourrir 4 millions d'habitants. Nous devons chercher à conserver nos relations commerciales d'avant la guerre.

Au point de vue politique, l'Axe exerce une attraction sur certains milieux. Ces derniers cherchent à nous aligner, à nous mettre au pas. Pour nous défendre contre cette emprise, nous devons commencer par assumer et maintenir l'ordre chez nous. Nous ne devons pas cacher ce qui se fait chez nous.

Le prix de notre liberté est fait des restrictions que nous saurons nous imposer. Il faut créer cette communauté nationale qui demandera à chacun de donner ce qu'il a : travail, fortune, sang, capacités.

Nous devons maintenir des relations correctes avec tous nos voisins, conserver les yeux ouverts sur le monde, faire un effort pour nous adapter financièrement et économiquement, conserver notre ancienne clientèle mondiale.

Nous voulons conserver la foi en nous et en l'avenir : la loi suprême c'est le salut de l'État.

4. *Conférence de M. le Dr Berset. « Organisation de l'Office cantonal de l'économie de guerre ».* Le texte de cette conférence est publié dans le bulletin.

6. Séance du comité du 15 juillet, à Delémont

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

1. *Assemblée générale de « Pro Jura » du 20 juillet 1941, à Saint-Imier :* M. Reymond, maire de St-Imier, membre du Comité de l'A. D. I. J., est chargé de représenter l'A. D. I. J. à cette assemblée.
2. *Assemblée générale de la Combe-Grède du 20 juillet 1941, à St-Imier :* Nous nous excuserons de ne pouvoir déléguer aucun membre du Comité.
3. *Propagande industrielle :* Sont arrêtés :
 - a) la liste des entreprises à visiter ;
 - b) la liste des journaux à inviter.

Un septième numéro du bulletin paraîtra vers la mi-décembre.
